



Société Anonyme au capital de 6 940 520 €
Siège Social : LA GOUYONNIÈRE - 42480 LA FOUILLOUSE
351 914 379 R.C.S. Saint-Étienne

Le Président

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

*L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société **PISCINES DESJOYAUX S.A.**, qui va se réunir le vendredi 7 février 2014, constitue, pour nos actionnaires, une occasion privilégiée d'être informés de l'activité et des résultats de notre Groupe au cours de l'exercice clos le 31 août 2013, ainsi que de nos perspectives et de nos projets. C'est pourquoi votre présence est souhaitable.*

Vous trouverez, ci-après, toutes les informations utiles en vue de cette réunion, ainsi que les indications sur les conditions dans lesquelles vous pourrez y participer.

Si vous ne pouvez pas y assister personnellement, vous avez la possibilité d'y exprimer votre avis :

- soit en votant par correspondance,*
- soit en vous faisant représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire,*
- soit, enfin, en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée de voter en votre nom.*

J'espère vivement qu'il vous sera possible de participer à cette Assemblée Générale et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Louis DESJOYAUX

La Gouyonnière - 42480 LA FOUILLOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

TENUE DE L'ASSEMBLÉE

Les actionnaires de la Société PISCINES DESJOYAUX S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour et de statuer sur les résolutions dont le texte figure aux pages suivantes. L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le : **vendredi 7 février 2014, à 11h00, au Siège Social : La Gouyonnière - 42480 LA FOUILLOUSE.**

☞ FORMALITÉS PRÉALABLES A ACCOMPLIR POUR PARTICIPER A CETTE ASSEMBLÉE :

Si vous voulez assister à cette Assemblée, vous y faire représenter ou voter par correspondance, vous devez impérativement :

- **pour vos actions nominatives**, être inscrit en compte nominatif 3 jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée.
- **pour vos actions au porteur**, faire établir par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de votre compte-titres un certificat attestant de la propriété des titres, 3 jours ouvrés au moins avant cette assemblée à la :

Société Générale - Assemblées Générales
32, rue du Champ de Tir - CS 30812 - 44308 NANTES Cedex 3

☞ MODE DE PARTICIPATION A CETTE ASSEMBLÉE :

Vous désirez assister à cette assemblée :

Il vous appartient de demander une carte d'admission en cochant la case A en partie supérieure du formulaire ci-joint que vous devez, après l'avoir signé et daté :

- si vos actions sont nominatives, nous faire parvenir en utilisant l'enveloppe libre-réponse jointe ;
- si vos actions sont au porteur, remettre à l'intermédiaire qui assure la gestion de votre compte-titres.

Vous ne pouvez assister à cette assemblée :

Il vous suffit de compléter et de signer le **formulaire** de vote par correspondance ou par procuration établi pour l'Assemblée, et :

- si vos actions sont nominatives : de nous le retourner à l'aide de l'enveloppe libre-réponse jointe;
- si vos actions sont au porteur : de l'adresser à l'intermédiaire qui assure la gestion de votre compte-titres.

Nous vous signalons que ce formulaire (au verso duquel figurent les modalités d'utilisation) vous permet :

- soit de vous en remettre au Président de l'Assemblée : celui-ci émettra alors en votre nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets.
- soit de voter par correspondance et ce, résolution par résolution.
- soit de vous faire représenter par toute autre personne physique ou morale de votre choix.